

Compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2021

La séance est ouverte à 21h00,

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Christine BISCANS, Maggy PEYRADE, Thomas CAVAYE, Jean-Louis CRESPO et Philippe CALVAYRAC.

Maggy PEYRADE est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du conseil municipal du 16 avril 2021

Ch. BISCANS proteste contre la modification, par le Maire, du compte rendu original qu'elle a pu consulter : Dans les questions diverses, volet GAEC des garrigues arquettoises, elle estime que la phrase « M le maire réaffirme devant le conseil son souhait de ne pas recourir au pénal si la médiation aboutit » est une redondance qui n'a pas lieu d'être et soupçonne le Maire de penser à faire échouer la médiation afin de partir dans un procès qui risque d'être long et coûteux.

Mr le Maire lui répond qu'elle est mal placée pour porter ce jugement qui lui est personnel, qu'elle se renseigne davantage des raisons du complot du conseil municipal du 21 novembre 2013, l'intérêt de la commune ne sera pas bafoué.

Ph. CALVAYRAC souhaite que soit ajouté au compte rendu de la séance présente le fait que J.L CRESPO a annoncé au conseil du 16 avril qu'il a sollicité en vain M. le Maire pour l'accompagner à la médiation et, devant ce refus, s'est entendu avec le GAEC pour participer à la médiation à leur côté.

Le compte rendu est adopté par six voix et une abstention,

- Décision modificatives

Sur demande du percepteur, il faut modifier les montants de certains comptes d'opération d'ordre et le montant des dépenses imprévues sur la partie investissement. M. le Maire détaille ces modifications.

Dépenses d'investissement

Compte 2188 chapitre 040 : - 3 000 €

Compte 2181 chapitre 21 : + 1 000 €

Recettes d'investissement

Compte 28158 chapitre 040 : - 500 €

Compte 28138 chapitre 040 : - 500 €

Compte 13918 chapitre 040 : - 1 000 €

Chapitre 020 : - 559.37 €

Chapitre 21 compte 2181 : + 559.37 €

Le conseil est pour à l'unanimité.

- Délibération pour RODP 2020 et 2021 (Fixation du montant annuel de la redevance des réseaux de communications)

IL convient de demander la redevance de l'année 2020 et 2021

- Délibération pour le FPIC 2020 (Fond de compensation sur investissement 2020)

Carcassonne Agglo a instauré un règlement d'aides intercommunales en soutien aux investissements communaux.

Cette intervention prend la forme de fonds de concours par une répartition de droit commun entre les communes membres. Le montant du FPIC 2020 pour ARQUETTES EN VAL est de 2 131 €

Accepté à l'unanimité

- Urbanisme : Délibération

Plusieurs problèmes sont en cours :

La DDTM fait le forcing auprès des petites communes afin que ces dernières passent par des bureaux d'étude pour les dossiers d'urbanisme. Les communes concernées refusent cette démarche car elle entraîne des coûts non négligeables et est peu utile.

La DDTM a refusé à Mr Hervé BONNAFOUS un permis de construire, pourtant accepté par la commune, au motif que sa parcelle est séparée des zones constructibles par une voie de passage, qui n'a plus de raison d'être.

Cette voie, le chemin de la Foundala, menait à une source qui a été abandonnée et donnée à J. HENRIQUES, et n'est plus utilisée depuis fort longtemps et a vu un talus s'effondrer. Le coût de réfection du talus (enrochement) est à la charge de la commune.

La solution à ce problème serait de déclasser ce chemin et de le vendre à M. BONNAFOUS. Toutefois, ce chemin sera inconstructible car soumis à une servitude du réseau d'assainissement.

Le conseil est d'accord par six voix et une abstention.

La cession de la source à J. HENRIQUES n'a jamais été officialisée cadastralement.

Un autre problème est que J. CANIZARES a donné il y a longtemps une bande de terrain afin d'agrandir le chemin des Roumanis. En échange elle devait recevoir le chemin de service menant à sa bergerie, ce qui n'a jamais été concrétisé.

Le conseil est d'accord pour remédier aux manquements des responsables de cet état de fait.

- Définition des délégations

Le service de la légalité de la Préfecture a reproché à M le Maire un manque de précisions dans la définition des délégations aux conseillers municipaux dans ses arrêtés.

Chaque conseiller se verra convié en mairie par M le Maire afin de définir plus précisément ses délégations.

- Travaux en cours

Borne à eau : les wagons de réserve d'eau sont en place. Il reste à faire le branchement d'eau. Tous les accessoires sont à disposition. Pour la distribution, on se dirige vers la pose de compteurs individuels (chacun avec sa clef) pour les dix-sept utilisateurs légaux.

Toit de la mairie et de l'école : Dans le cadre du plan de relance le coût des travaux sera subventionné à 50 % par l'état et à 30% par le département. La Région interviendra aussi pour un montant pour l'instant inconnu. Un appel d'offres va être lancé pour effectuer cette réfection qui va comprendre le toit et l'isolation.

Salle polyvalente : La préfecture pourrait nous soutenir, dans le cadre du plan de relance, pour la pose d'une climatisation réversible et l'isolation des façades à la condition d'une production d'énergie à l'aide de panneaux photovoltaïques situés sur le toit de la salle et qui alimenterait l'éclairage public.

Chemin du Sarrat : ENEDIS tarde à enlever les poteaux électriques du milieu de la rue malgré les relances de M le Maire.

L'Agglo tarde toujours à faire les extensions eau et assainissement du chemin.

Ces deux organismes ont promis des prévisions de travaux courant juin.

Les réparations des chemins de Montauriol, de Cambourras et de Prat Rouget sont prévues.

Le service d'évaluation des travaux subventionnables du département a conseillé à M le Maire de mettre en urgence des graves sur le chemin de Montauriol pour éviter une détérioration aggravée du chemin, ce que celui-ci a fait. Ce service est prêt à projeter pour que la commune programme le busage de la rue de Lacamp sur deux ans (un coté par an).

Toit de l'église : L'architecte des Bâtiments de France a pris du retard dans ses dossiers, M le Maire l'a relancé.

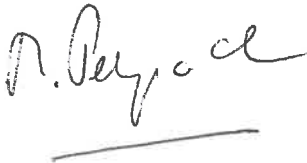
En vue de la lutte contre l'incendie la commune va inciter les habitants à effectuer le débroussaillage de leur propriété situé dans le périmètre du village.

- Questions diverses

M le Maire comptait informer le conseil sur la médiation avec le GAEC, cette question ayant été débattue en début de séance, il n'a plus rien à ajouter.

La séance se termine à 23h30.

La secrétaire
Maggy PEYRADE



Maggy Peyrade

Le Maire
André PECH

